

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Réunion ordinaire du 09 mars 2021

L'an deux mil vingt et un, le mardi neuf mars à 19h, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur RENAUD Steve, Maire.

**PRESENTS** : MM. ALVES DA SILVA Laëtitia, BAUDRAS Fabrice, BERNIER Jean-Louis, DUPIN François, FORGEAIS Damien, LAURENT Denis, NOLD Michel, PÉPIN Eric, POINSON Pascale, POINSOT-SEMALI Marion, RENAUD Steve, ROBIN Nathalie,

**PROCURATIONS** : Mme RENAUD Séverine à M. RENAUD Steve ; M. CHAUTEMPS Marc à M. BERNIER Jean-Louis

**EXCUSEE** : Mme STEPHAN Cathy

**SECRETAIRES DE SEANCE** : POINSON Pascale, PEPIN Eric

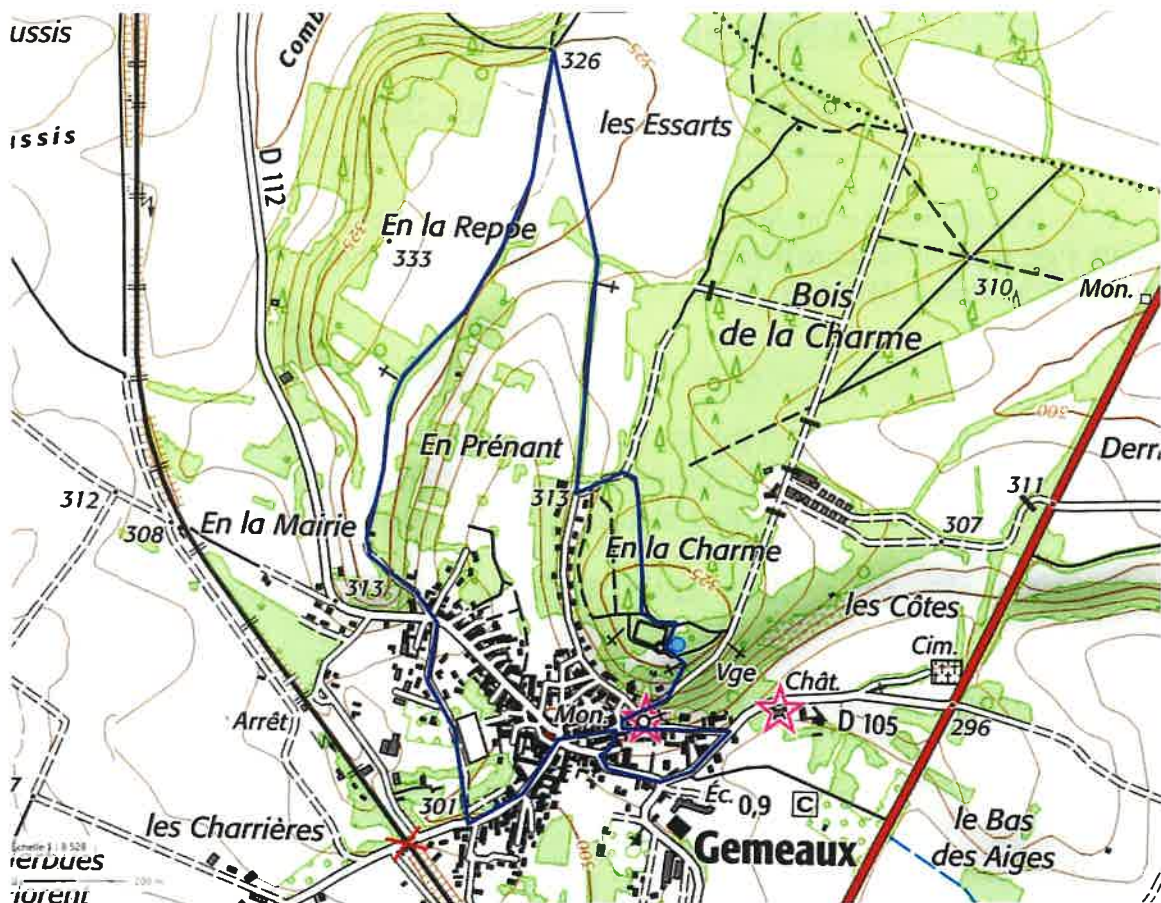
**Sauf mention contraire, tous les membres présents et représentés ont pris part aux délibérations.**

\*\*\*\*\*

*EN RAISON DU COUVRE FEU, LA SEANCE A EU LIEU SANS LA PRESENCE DU PUBLIC*

### **TOURISME -VALIDATION DU PARCOURS**

Il s'agit d'un parcours d'environ 6 km créé par l'office du tourisme et qui doit être approuvé par le Conseil municipal afin que l'office du tourisme puisse l'inscrire au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée. (PDIPR). Cela permettra à ce parcours d'apparaître dans les publications du conseil départemental et sur les supports de l'office de tourisme (jusqu'à présent, le parcours était de type patrimoine bâti, et il a été ajouté un tronçon type randonnée). Cela permettra aussi à l'office de tourisme de bénéficier de subventions pour équiper ce parcours (panneaux, pupitres etc...)



La proposition est adoptée à l'unanimité.

- **COVATI – COMPETENCE MOBILITES**

Lors de sa réunion du 3 février, le conseil communautaire a approuvé à l'unanimité le transfert de la compétence « organisation de la mobilité ». Il revient désormais aux conseils municipaux de se prononcer sur ce sujet dans un délai de trois mois à compter de ce jour.

Si la covati devient autorité organisatrice de la mobilité, la communauté de communes est alors compétente dans son ressort territorial, pour l'ensemble des services de transport et de mobilité (service régulier ou à la demande, services relatifs aux mobilités actives (c'est-à-dire non motorisées), aux mobilités partagées (covoiturage...) ou à la mobilité solidaire (pour les habitants par les habitants). Parmi tous les services de mobilité, la communauté choisit ceux qu'elle juge les plus adaptés à ses spécificités. Autrement dit, la mobilité est une compétence à la carte. Et dans l'hypothèse où la COVATI ne veut pas les assurer, la Région continue de les organiser.

La Covati a accepté cette compétence car cela lui permettra de développer, à côté de la région, une offre complémentaire de service de transport adaptée à son territoire. A l'unanimité, le Conseil municipal autorise le transfert de la compétence mobilité au profit de la COVATI.

• **LOTISSEMENT – COMPTE ADMINISTRATIF – COMPTE DE GESTION –**

<b>VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020</b>
--

vote le Compte Administratif de l'exercice 2020 et arrête ainsi les comptes :

**Investissement**

Dépenses	Prévu :	<b>189 707,21</b>
	Réalisé :	<b>189 707,21</b>
	Reste à réaliser :	<b>0,00</b>
Recettes	Prévu :	<b>189 707,21</b>
	Réalisé :	<b>0,00</b>
	Reste à réaliser :	<b>0,00</b>

**Fonctionnement**

Dépenses	Prévu :	<b>557 061,08</b>
	Réalisé :	<b>0,00</b>
	Reste à réaliser :	<b>0,00</b>
Recettes	Prévu :	<b>557 061,65</b>
	Réalisé :	<b>555 882,65</b>
	Reste à réaliser :	<b>0,00</b>

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	<b>-189 707,21</b>
Fonctionnement :	<b>555 882,65</b>
Résultat global :	<b>366 175,44</b>

Le compte de gestion remis par le receveur municipal est proposé au vote en même temps que le compte administratif.

Le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote. Le compte administratif et le compte de gestion sont adoptés à l'unanimité.

• **LOTISSEMENT AFFECTATION DES RESULTATS**

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : **45 266,00**

- un excédent reporté de : **510 616,65**

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **555 882,65**

- un déficit d'investissement de : **189 707,21**

- un déficit des restes à réaliser de : **0,00**

Soit un besoin de financement de : **189 707,21**

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCÉDENT **555 882,65**

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) **0,00**

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) **366 175,44**

---

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT **189 707,21**

- **LOTISSEMENT- BUDGET PREVISIONNEL**

**Investissement**

Dépenses : **189 707,21**

Recettes : **0,00**

**Fonctionnement**

Dépenses : **366 175,44**

Recettes : **555 882,65**

Pour rappel, total budget :	
<b><u>Investissement</u></b>	
Dépenses :	189 707,21 (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	0,00 (dont 0,00 de RAR)
<b><u>Fonctionnement</u></b>	
Dépenses :	366 175,44 (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	555 882,65 (dont 0,00 de RAR)

- **ETAT ANNUEL DES INDEMNITES DES ELUS (ARTICLE L2123-24-1-1 CGCT)**

NOM	Salaire brut	Net à payer	Charges salariales	Charges patronales	Coût salarial
BERNIER Jean-Louis (précédent mandat)	1 957.37	1 693.17	264.20	82.23	2 039.60
BERNIER Jean-Louis (mandat actuel)	2 065.29	1 786.51	278.78	86.73	2 152.02
BERNIER Marie-Jeanne (précédent mandat)	1 957.37	1 693.17	264.20	82.23	2 039.60
CHAUTEMPS Marc (précédent mandat)	6 761.73	5 848.92	912.81	284.01	7 045.74

DUPIN François (précédent mandat)	1 957.37	1 693.17	264.20	82.23	2 039.60
PEPIN Eric (mandat actuel)	2 065.29	1 786.51	278.78	86.73	2 152.02
POINSON Pascale (mandat actuel)	2 065.29	1 786.51	278.78	86.73	2 152.02
RENAUD Steve (mandat actuel)	9 247.84	7 987.26	1 260.58	388.40	9 636.24
<b>Coût salarial total de janvier 2020 à décembre 2020</b>					<b>29 256.84</b>

• **RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS – PLAN DE FINANCEMENT**

Les bâtiments communaux présentent des carences énergétiques flagrantes dans différents domaines.

- En matière d'éclairage : la mairie, la bibliothèque, l'école, l'atelier et le hangar sont équipés de luminaires de types néons qui consomment énormément. Des leds pourraient remplacer ces néons. Pour l'éclairage, le coût peut être estimé à 8 147.20€ HT. Les travaux seront effectués en régie.

- En matière de chauffage, le bâtiment de la mairie est équipé de vieux radiateurs électriques énergivores. Au total, 15 radiateurs pourraient être remplacés par des radiateurs inertie sèche fonte de 1000 W (coût estimé à 1912.95€ HT, travaux en régie) Il y a de plus des pertes de chaleur du fait que les vieilles fenêtres en bois présentent de faibles performances thermiques (19 portes et fenêtres à remplacer pour un coût de 9 695.39€ HT).

- Enfin, pour les logements communaux situés cul de sac du bas des granges, il y a lieu de changer deux portes, une fenêtre et d'équiper celle-ci de volets pour un coût de 9 698.39€ HT.

Le montant total de l'opération peut donc être estimé à 29 453.93€ HT. Dans le cadre du plan de relance de l'Etat, il est possible de solliciter une aide exceptionnelle (Dotation de soutien à l'investissement local rénovation énergétique jusqu'à hauteur de 80%.) Il est précisé que cette aide n'est accordée que si les travaux parviennent à faire diminuer de 30€ la consommation d'énergie.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

- **REGLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL – COMMISSION**

Il est rappelé que Gemeaux sera à terme obligé de disposer d'un règlement régissant le fonctionnement du Conseil municipal. C'est pourquoi il est proposé d'anticiper cette obligation en créant une commission de travail. Se portent volontaires : Nathalie ROBIN, Michel NOLD, Pascale POINSON, Steve RENAUD, Fabrice BAUDRAS et Eric PEPIN.

- **AFFAIRES DIVERSES**

- Loyers impayés : le Maire explique qu'il vient d'apprendre qu'une saisie a été effectuée. Il est en attente d'une réponse de la Trésorerie.
- La fenêtre brisée de l'école a bien été changée.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.**

Le Maire  
Steve RENAUD



***LE REGISTRE DES DELIBERATIONS PEUT ETRE LIBREMENT CONSULTE EN  
MAIRIE***